



mai 2007 - n°3

en direct

médecins

DOSSIER

DÉPRESSION : DES OUTILS POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE VOS PATIENTS

A savoir !

La télé-expertise : simple, rapide et efficace

En Champagne-Ardenne, l'URCAM¹ et l'ARH² soutiennent un outil original d'aide à la décision : la télé-expertise. Accessible gratuitement à tous les médecins de la région, la télé-expertise vous permet de demander un conseil à distance auprès d'un expert exerçant dans le département. Vous bénéficiez alors d'une réponse sous 24 à 48 heures, sur un site sécurisé.

Un outil simple et novateur pour :

- éviter les consultations inutiles et préparer le passage vers une autre consultation spécialisée,
- rompre l'isolement.

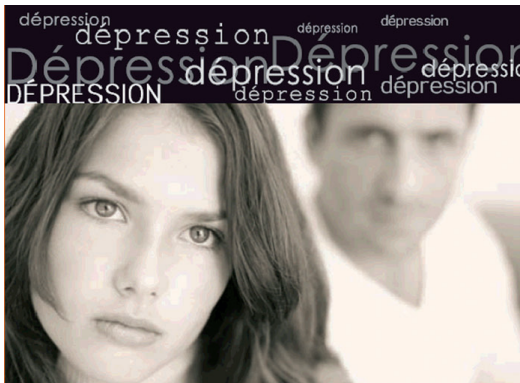
Les thématiques concernées sont :

- alcool : conduites à risques ou dépendances,
- tabac : aide à l'arrêt et soutien de la motivation,
- drogues : suivi des traitements et orientations,
- hépatites : suivi des traitements et partenariat avec les hépatologues,
- accompagnement social : orientation à bon escient vers les structures adaptées.

Demandez votre identifiant
mot de passe : www.addica.org
rubrique « Télé-expertise »

¹ Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie
² Agence Régionale de l'Hospitalisation

La dépression est une maladie courante dont l'incidence est actuellement en augmentation dans tous les pays de l'OCDE. Chaque année, **50 000 nouveaux patients en Champagne-Ardenne et 61 000 en Lorraine débutent un traitement**, ce qui montre l'étendue de ce problème de santé publique majeur.



Améliorer la prise en charge de vos patients souffrant de dépression.

L'étude menée dans nos deux régions par les URCAM en 2004 révélait deux points essentiels :

- les patients **interrompent leur traitement prématurément** dans 60 % des cas. Ceci est dû à un sentiment de guérison ou d'amélioration, ou encore la survenue d'effets indésirables (réels ou imaginaires),
- par crainte de dépendance, un nombre important de patients a stoppé l'antidépresseur pour **continuer uniquement la prise de tranquillisants et de somnifères**. Or il est connu que la prise de ces deux médicaments n'est pas recommandée au-delà des premiers jours du traitement, et contrairement à un antidépresseur, ils risquent d'entraîner une dépendance à terme.

Ceci confirme **l'importance de l'information transmise au patient sur sa maladie** dans un souci d'observance de son traitement.

> AU VERSO SUITE DU "DOSSIER"

Médecins généralistes :

ce numéro inclut un CD-ROM dédié à la prise en charge de la dépression ainsi que des dépliants « pour améliorer l'observance » de vos patients.

ZOOM

MAÎTRISE MÉDICALISÉE 2007, OBJECTIF TRANSPORTS !



En 2006, l'Assurance Maladie a remboursé plus de 2 milliards d'euros au titre du déplacement des malades.

Soucieuse d'agir vite, l'Institution met en œuvre le référentiel de prescriptions élaboré avec vos représentants¹. Il vous permettra de choisir le mode de transport le mieux adapté aux besoins de votre patient : seul son état de santé doit guider votre prescription.

La problématique des transports vous concerne tout autant que vos confrères hospitaliers, il est donc primordial que vous vous mobilisiez sur ce thème.

Les Caisses d'Assurance Maladie des régions Champagne-Ardenne et Lorraine en font de même. Dans les Vosges, une campagne d'appels téléphoniques à destination des assurés a déjà fait ses preuves.

En Champagne-Ardenne, vous disposerez bientôt d'un « kit communication transports » : une affiche à destination des patients et un mémo vous rappelant les principes du référentiel.

A coup sûr, ces outils vous aideront dans vos prescriptions de transports.

¹ Décret et arrêté parus au Journal Officiel du 30 décembre 2006.

dernière minute



3616 SÉCUPRAT n'est plus...

Depuis le 30 avril 2007, le service 3616 secuprat vous permettant de commander vos imprimés et feuilles de soins est définitivement fermé. Cette décision fait suite à une baisse importante de fréquentation. Une désaffectation qui coïncide avec l'émergence de nouveaux services. En effet, ameli.fr, le site internet de l'Assurance Maladie constitue désormais votre contact privilégié. Vous pouvez non seulement télécharger certains formulaires mais aussi interroger votre caisse d'Assurance Maladie. Rendez-vous sur ameli.fr, rubrique, votre compte ameli.

> SUITE DU "DOSSIER"

En tant que médecin généraliste, votre rôle est primordial pour repérer, diagnostiquer, traiter et orienter vos patients souffrant de dépression. C'est pourquoi l'Assurance Maladie vous accompagne afin de vous aider à **optimiser leur prise en charge**.

Le CD-ROM joint à ce numéro comprend :

Des outils pour votre exercice au quotidien :

- un outil d'aide au diagnostic,
- l'annuaire des structures d'aide et de soutien psychologique,
- l'annuaire des consultations gratuites de psychiatrie,
- le dépliant à remettre à vos patients destiné à améliorer l'observance (bon de commande dans la rubrique « outils et ressources »).

Des recommandations :

- « la prise en charge d'un épisode dépressif isolé de l'adulte en ambulatoire », ANAES, 2002,
- « bon usage des médicaments antidépresseurs dans le traitement des troubles dépressifs et des troubles anxieux de l'adulte », AFSSAPS, 2006.

Des documents pour compléter

vos informations :

- la synthèse des résultats de l'étude menée en Champagne-Ardenne et en Lorraine sur une cohorte de 630 patients,
- les différentes formes de psychothérapie,

La dépression en quelques chiffres :

- 1 personne sur 5 souffrira un jour de dépression
- 2^e cause d'incapacité et de suicide
- Le risque suicidaire est multiplié par 10 à 30 en cas de dépression
- 1 arrêt de travail sur 5 est en lien avec la dépression
- 7 à 15 % de la population française est touchée selon la Haute Autorité de Santé

- les critères de repérage de la dépression selon l'OMS.

Des vidéos présentant :

- la prise en charge et l'efficacité des traitements,
- le rôle de l'entourage,
- la dépression au travail.

Enfin, le site www.stopdepression.fr réalisé par l'Assurance Maladie de Champagne-Ardenne et de Lorraine est dédié à vos patients et à leur entourage.

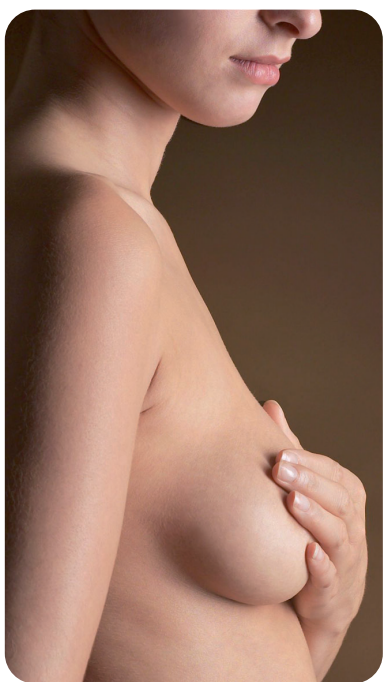
Il fournit notamment la liste des psychiatres de secteur 1 et 2, **n'hésitez pas à leur en parler**.



Retrouvez l'intégralité du contenu du CD sur www.stopdepression.fr

FORUM

CANCER DU SEIN : dépistez, dépistez, dépistez...



L'avenant n° 23 à la convention nationale a été signé le 29 mars dernier. Des objectifs collectifs ont été fixés pour les thèmes de prévention et de maîtrise médicalisée. Certains, comme le dépistage du cancer du sein, se déclinent individuellement. Le taux global de dépistage actuel est estimé à 66 % dont 42 % pour le dépistage organisé. Le but est d'augmenter de manière individuelle le taux de dépistage global, ce qui permettra d'atteindre 80 % de femmes dépistées en 3 ans. Le suivi individuel tiendra compte du nombre de mammographies réalisées par les femmes de 50 à 74 ans de la patientèle du médecin traitant.

Les délégués de l'Assurance Maladie (DAM) rencontreront

les médecins généralistes à ce sujet.

En 2006 : Taux de dépistage du cancer* pour la région Champagne-Ardenne-Lorraine

Ardennes	54 %	Meurthe et Moselle	40,05 %
Aube	66 %	Meuse	57 %
Haute-Marne	51 %	Moselle	30,01 %
Marne	56 %	Vosges	59,7 %

* Taux de dépistage = population dépistée/population invitée

L'évaluation épidémiologique du programme de dépistage du cancer du sein en quelques chiffres (source Institut National de Veille Sanitaire)

- ➔ En 2004, 1 608 397 femmes ont été dépistées dans le cadre du programme.
- ➔ 10 640 cancers du sein ont été détectés soit un taux de

6,6 pour 1 000 femmes dépistées.

➔ 12 953 biopsies ont été réalisées (0,8 %), la seconde lecture a permis de dépister 6,7 % des cancers. **Un taux de 70 % est nécessaire pour réduire la mortalité par cancer du sein.**

Votre mobilisation est indispensable !